

## INSTALLATION DE BOX2PLAY

Le nom même du fichier exécutable concernant l'installation de BOX2PLAY varie suivant sa version. De même, suivant le type de compilation, le mode d'installation peut varier.

Il en résulte que les différentes étapes de l'installation du programme sont basées sur un profil type. Cependant, l'installation n'est pas compliqué et le profil type devrait suffisamment vous renseigner.

**ATTENTION :** Ce chapitre ne traite que d'une installation complète de BOX2PLAY.

Si votre programme d'installation n'est qu'une mise à jour, reportez-vous au fichier d'aide inclus avec ce programme.

### 1. AVANT TOUT : A lire absolument :

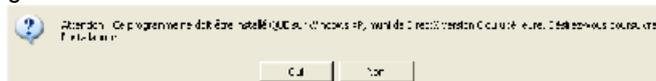
- Avant toute installation de BOX2PLAY, vérifiez si une version précédente du programme existe. Si tel est le cas, il faut d'abord désinstaller cette version précédente. La désinstallation n'efface pas les fichiers de configuration de BOX2PLAY.
- Veuillez aussi lire le fichier LISEZMOI.TXT concernant *Les restrictions à lire avant l'installation du programme.*
- Pour rappel, l'auteur décline toute responsabilité quant à tout dysfonctionnement de l'ordinateur de l'utilisateur.

## 2. INSTALLATION

L'installation du programme est assurée par plusieurs modules proposés par Microsoft. On peut donc supposer que l'installation sera propre, notamment en ce qui concerne l'installation des fichiers partagés et la désinstallation complète et éventuelle du programme. Important mais très logique : les sections suivantes de ce chapitre suppose que vous ayez les droits nécessaires pour installer un programme !

### 2.1a. A partir d'un fichier d'installation similaire à PB2020B0.exe

Une fois le programme lancé, une fenêtre d'avertissement s'ouvre à l'écran avec un message du genre :



Si votre système est celui évoqué par le message, cliquez sur *Oui* pour continuer l'installation, ou sur *Non* pour annuler l'installation.

Si l'installation se poursuit, une deuxième fenêtre s'ouvre, expliquant les termes du contrat de licence. Il est important de lire l'ensemble de ce contrat.

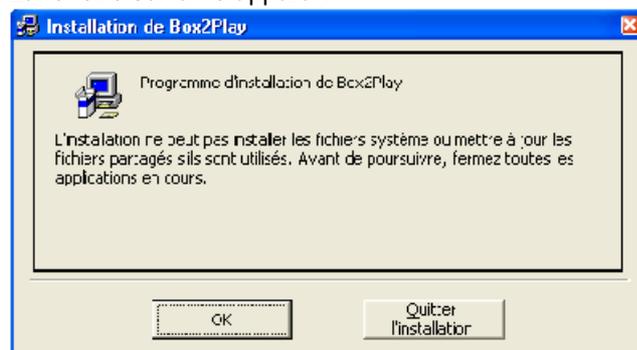
Si vous n'êtes pas d'accord avec ce dernier (partiellement ou dans sa totalité), cliquez sur *Non* pour annuler l'installation du programme.

Si vous acceptez la totalité du contrat, cliquez sur *Oui* pour poursuivre l'installation.

Passer ensuite à la section suivante *A partir d'un fichier d'installation nommé Setup.exe* en ignorant le terme *Setup.exe*

### 2.1b. A partir d'un fichier d'installation nommé Setup.exe

La fenêtre suivante apparaît :

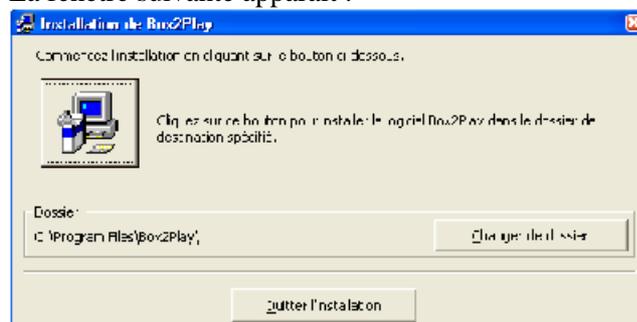


Vous pouvez encore cliquer sur *Quitter l'installation* pour annuler la procédure.

Dans le cas contraire, cliquez sur *OK*.

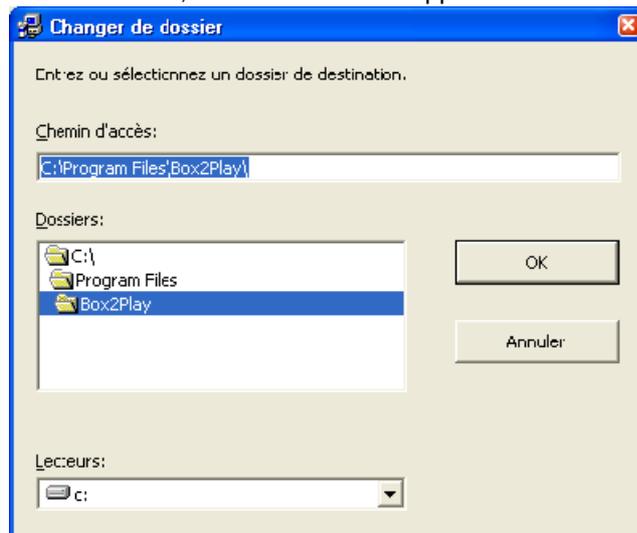
### 2.2. Dossier d'installation

La fenêtre suivante apparaît :



Le dossier d'installation par défaut est signalé dans le cadre *Dossier*. Pour forcer l'installation dans un autre dossier, cliquez sur le bouton *Changer de dossier*.

Si tel est le cas, la fenêtre suivante apparaît :



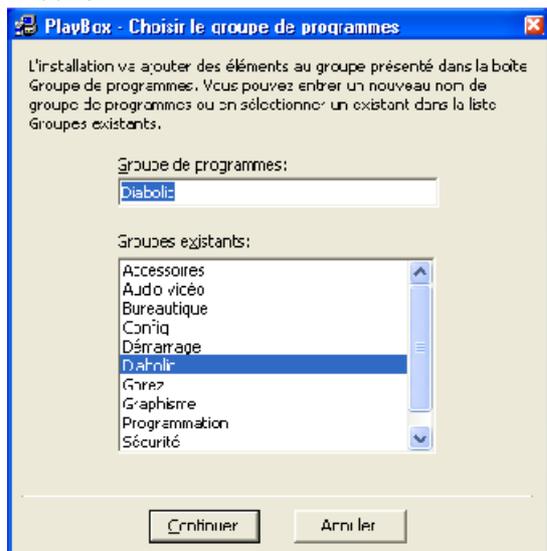
Utilisez les différents éléments proposés par cette fenêtre pour choisir un autre dossier de destination. Puis cliquez sur *OK* pour sauvegarder le nouveau répertoire ou sur *Annuler* pour revenir au répertoire d'installation par défaut.

Une fois le dossier d'installation fixé, cliquez sur le bouton d'installation représenté ci-dessous :



### 2.3. Groupe de programmes dans le menu Démarrer

L'étape suivante consiste à indiquer le groupe où sera signalé le programme, à l'intérieur du menu Démarrer de Windows.



Par défaut, le groupe associé est *Diabolic*. Il est préférable de garder ce nom de groupe.

Cliquez sur le bouton *Continuer*.

Le fait de cliquer sur *Annuler* provoque une fois de plus l'annulation de l'installation du programme. Ce ne sont pas les annulations qui manquent !

### 2.4. Enregistrement des fichiers minimaux et nécessaires

Cette étape consiste à sauvegarder dans votre mémoire de masse (disques durs) les différents fichiers vitaux au bon fonctionnement du programme.

Cette étape est la plus importante et un soin particulier doit être pris pour chaque fenêtre qui apparaît concernant des *conflits de version*.

Si ce dernier terme vous est inconnu, un petit cours (vraiment minime !) s'impose.

Si ce n'est pas le cas, passez outre la section suivante 2.4.1.

#### 2.4.1. Petit rappel sur une installation usuelle d'un programme quelconque

*Ce qui suit dans ces paragraphes n'est qu'une approche succincte du problème en question.*

A l'époque (depuis la version 2 de Windows), la mémoire de masse et surtout la RAM d'un PC était très limitée (génération des processeurs 80286 – ça doit dater des années 80 !).

Dû à cette limitation, Microsoft a eu l'idée de créer des *fichiers partagés*. Dès lors, plusieurs applications pouvaient utiliser un même fichier dit *partagé* (aussi appelé *Librairie externe*) et Windows ne gardait en mémoire que ce même fichier pour plusieurs applications.

Dans le cas contraire, Windows aurait dû garder en mémoire un fichier, peut-être identique, mais pour chaque application ! Ce dernier cas n'était pas concevable pour les PC de l'époque.

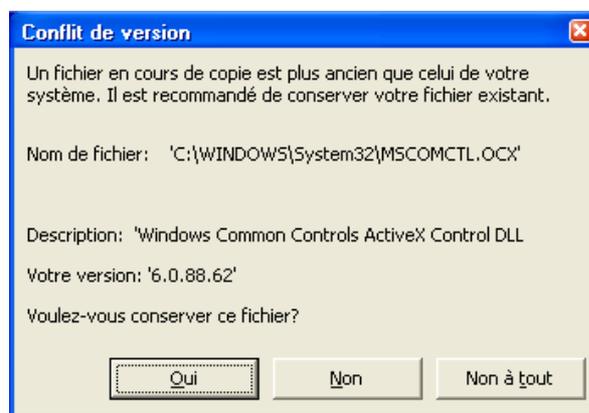
Cette notion de *fichiers partagés* a deux répercussions principales :

- Vu qu'ils sont partagés, il faut référencer leur localisation pour que toutes les applications puissent les utiliser. Traditionnellement, ces fichiers partagés se situent dans un répertoire à part, en l'occurrence l'un des sous répertoires de Windows (souvent dans le répertoire *system* ou *system32* de Windows).
- Vu qu'ils sont partagés et qu'ils risquent d'évoluer, un numéro de version doit aussi être référencé. Et une nouvelle version doit rester compatible avec la ou les anciennes.
- Ces deux points engendrent inévitablement deux restrictions quant à l'installation d'un programme :
  - Les fichiers partagés installés par le programme en question ne se situent pas dans le répertoire d'installation, mais quelques part ailleurs...
  - Les fichiers partagés ne doivent pas être installés s'ils existent déjà dans une version supérieure du système !

Au moment où sont écrites ces lignes, ce 'vieux principe' est toujours le standard !

Microsoft compte y remédier en implantant un nouveau concept nommé *Frame.Net*. Ce dernier ne corrige pas seulement le problème des librairies externes. C'est un concept mis à jour dans beaucoup d'autres domaines.

#### 2.4.2. Cas de conflit de version



Si cette fenêtre vous intrigue, lisez d'abord la section précédente 2.4.1.

Cette fenêtre indique qu'un fichier partagé (ou librairie externe) est déjà présent dans votre système. La version dans votre système est de plus, plus récente que la version utilisée par le programme.

Sauf cas extrême et en connaissance de cause, cliquez toujours sur *Oui* pour conserver votre version déjà existante et plus récente !

### 2.5. Fin de l'installation et démarrage du programme

L'installation normale du programme s'achève par la fenêtre suivante :

